

# Comité technique experts Energie

Visio TEAMS

Vendredi 4 décembre 2020

## Etaient présents

Alexandre DEVIC, SCoT Centre Ardèche

Bénédicte POPIN, SCoT Centre Ardèche

Julien CARONNET, SDE07

Marine ROUX, CCVE

Morgane MAITRIAS, CCVE

Pascaline ROUX, PNRMA

Laëtitia PELLERAY, CAPCA

Frédéric GRILLAT, DDT07

Excusé : Joseph BOUREZ, ALEC07

## Echanges comité technique

---

### I- Production d'énergies renouvelables

La DDT07 propose d'extraire de la production d'énergies renouvelables, la production hydroélectrique du barrage de Beauchastel afin de se rendre compte de la production territoriale réelle. La CAPCA précise qu'elle traite ses données de production énergétique avec et sans la production du barrage.

#### 1) Le bois - énergie

La CAPCA alerte sur les résultats de son évaluation environnementale sur le potentiel de développement du bois énergie, demandant une production de chaleur sans combustion, afin de prendre en compte les enjeux de qualité de l'air. La CCVE soulève le problème du foncier disponible pour le stockage du bois, de l'accessibilité à la ressource et de l'exploitabilité de la forêt.

Le PNR propose de réinvestir les déchets issus du travail du bois d'œuvre et les déchets verts pour produire du bois-énergie, résolvant ainsi les problèmes d'exploitation et de rentabilité. Le Parc met également en lumière la problématique des parcelles de pins douglas arrivant à maturité, avec les difficultés pour les extraire (plantés sur d'anciennes terrasses) et les besoins de reboisement par d'autres essences sur ces terrains ayant fait l'objet de coupes rases. S'agissant d'un problème commun aux 3 EPCI du Centre Ardèche, Bénédicte Popin précise que le SCoT ne peut aller beaucoup plus loin

dans son diagnostic au sujet de l'exploitabilité de la forêt – sauf si demande et financement d'une étude par les EPCI.

## **2) Le solaire thermique et photovoltaïque**

La DDT rappelle que le potentiel solaire du territoire est important, notamment en matière de solaire thermique et que ce potentiel nécessiterait d'être davantage porté politiquement.

Selon la DDT, les exemples de prescriptions évoqués ne font que rappeler le code de l'urbanisme et constituent un rappel des bonnes pratiques. Le PNR précise que son « guide du développement photovoltaïque » est le fruit d'un travail réalisé en collaboration avec la chambre d'agriculture et alerte sur les blocages récurrents des ABF pour les projets de solaire photovoltaïque sur toitures. La CCVE informe qu'une étude a été réalisée sur son territoire dans le cadre du TEPOS sur le potentiel en toiture.

## **3) Le biogaz - méthanisation**

La DDT fait référence au schéma régional biomasse ainsi qu'au SRADDET concernant les potentiels de développement en méthanisation. Le bassin de vie de Vernoux est identifié comme secteur favorable pour le développement de cette énergie. Sur son territoire, La CCVE souhaite étudier le potentiel pour des micro installation de méthanisation. Il n'y en revanche pas de gros projets méthanisation prévus. La CAPCA évoque le projet de méthanisation Rhône Vallée et sa volonté de vouloir gérer et valoriser les boues des STEP. L'état actuel du réseau de gaz pose question qu'on a la possible évacuation de cette énergie.

## **4) L'énergie hydraulique**

Tout le monde s'accorde sur la non-pertinence d'installer de nouvelles centrales hydroélectriques sur le territoire. Le PNR met en revanche en évidence la présence de nombreuses petites centrales privées sur l'Eyrieux nécessitant des opérations de rénovation. Des discussions doivent également être engagées avec la CNR concernant l'avenir du barrage de Beauchastel et des Collanges sur l'Eyrieux.

## **5) L'éolien**

La question de la fin des survols de l'armée de l'air est soulevée. Les participants n'ont pas d'information à ce sujet, il semblerait que les survols soient amenés à continuer. De ce fait, un projet d'implantations d'éoliennes à Saint-Christol ne peut donc pour l'instant pas se réaliser, projet qui aurait plus de poids s'il était inscrit dans le cadre du SCoT. La DDT mentionne des projets d'extensions ou de renouvellement du parcs à moyen terme autour des parcs existants de Freyssenet, Saint-Clément, Saint-Agrève et un nouveau projet à Rochessauve. Actuellement, le plus gros projet en cours est celui du « Serre de Gruas » sur la CAPCA, faisant face à une levée de boucliers des citoyens. La DDT invite à se référer au schéma régional EnR en consultation publique ciblant les secteurs les plus favorables à l'installation d'éoliennes – dont certains en Centre Ardèche.

Le PNR fait part de sa volonté d'intégrer dans sa charte des « zones d'exclusions » pour l'implantation des éoliennes plutôt que des « zones préférentielles », terme faisant jurisprudence et dont certains

SCoT ont fait l'objet d'attaques comme celui de l'Ardèche Méridionale. Le PNR indique que son « guide de développement de l'éolien » date de 2005 et est donc plutôt ancien. Il précise que les demandes de projets bien construites ont eu un avis positif même en zones d'exclusions du guide. Le parc se montre favorable aux petits projets, comme celui de Saint-Julien-Labrousse (projet toujours d'actualité ?)

La CCVE et le PNR partagent leurs souhaits de voir émerger des projets éoliens en maîtrise d'ouvrage publique. La CAPCA voudrait même voir se mettre en place un éolien citoyen allant au-delà du simple projet participatif. La CCVE rappelle également sa demande faite auprès du SCoT Centre Ardèche d'élargir les possibilités d'extension des parcs éoliens existants. Bénédicte Popin répond en indiquant que ces remarques ont été intégrées dans la dernière version en ligne du PADD.

## **6) La géothermie - pompes à chaleur**

La DDT07 fait référence à l'ALEC07 et à l'association AURA EE sur les potentiels de développement en géothermie.

Le SDE rapporte le mauvais état du réseau électrique en Ardèche avec un kilométrage par habitant élevé et beaucoup de résidents en bout de ligne. On ne sait pas aujourd'hui si le réseau pourrait supporter les productions électriques photovoltaïques ainsi que celles des pompes à chaleur.

## **II- Réduction des consommations énergétiques**

### **1) Construction**

Le SDE met en évidence que des actions d'extinction de l'éclairage nocturne dans des communes dont l'éclairage public a été rénové n'a que très peu d'effets sur les consommations énergétiques. Le PNR signale cependant que ces actions ont des effets positifs sur la biodiversité nocturne.

### **2) Rénovation thermique des bâtiments**

La CAPCA signale qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en termes de réhabilitation des logements, car il n'y a pas assez d'artisans formés en Ardèche. La main d'œuvre vient d'autant plus à manquer plus on s'éloigne de la vallée du Rhône.

### **3) Mobilité/déplacements**

Le Parc s'accorde avec les orientations du SCoT au sujet du développement des voies cyclables pour les déplacements du quotidien, au-delà du développement touristique. Il est également évoqué la non-mobilité dans le cadre du travail, le télétravail et le développement de tiers lieux. La CAPCA parle de « démobilité » et de son travail en cours sur l'aménagements d'aires de covoiturage en pôles multimodaux.

**Etat d'avancement PCAET / TEPOS CAPCA** : engagement dans une 2<sup>e</sup> démarche TEPOS. Le PCAET est en cours d'élaboration et devait être arrêté en 2020. Aujourd'hui travail d'information et de consultation auprès du nouvel exécutif.

**Etat d'avancement TEPOS CCVE** : nouvelle démarche TEPOS axée notamment sur les déchets verts.

Le SDE rappelle à l'attention des collectivités qu'il coanime avec la DDT07 l'outil « Porsper », outil de prospective énergétique.

Comité Technique experts EnR

26:10 2 sur 21 Prendre le contrôle

### EIE Production d'énergies renouvelables

**Production estimée et nombre d'installations en EnR sur le SCOT Centre Ardèche en 2015**

Source	Nombre d'installations	Production estimée (MWh)
Hydroélectricité	55	~75 000
Eolien	3	~10 000
PV	807	~10 000
Bois énergie	ND	~10 000
Biogaz thermique	1	~10 000
Solaire thermique	5021 m²	~10 000
Pompes à chaleur	1322	~10 000

**Ratio consommation EnR / consommation énergétique**

Les EnR représentent 12% des consommations énergétiques totales

L'énergie hydraulique représente près de 75% des productions d'EnR sur le territoire

(source : OREGES)

Alexandre DEVIC

Conversation de la réunion

- Béatrice FRASSON MARIN et 2 autres ont rejoint la réunion.
- Aujourd'hui
- 13:45 La réunion a commencé
- Julien Caronnet SDE 07 (Invité) a rejoint la réunion.
- Marine Roux - Val'Eyrieux (Invité) a rejoint la réunion.
- Pascaline Roux PNRMA (Invité) a rejoint la réunion.
- Laëtitia PELLERÉY - CAPCA (Invité) a rejoint la réunion.
- morgane (Invité) a rejoint la réunion.
- Frédéric Grillat DDT07 (Invité) a rejoint la réunion.

Comité Technique experts EnR

01:28:28 13 sur 21 Prendre le contrôle

### Le solaire thermique et photovoltaïque

**PADD = Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles**  
[...] orienter son développement sur le bâti existant et terres déjà artificialisées

Le SCOT doit être compatible avec le « guide de développement du photovoltaïque » du PNR des Monts d'Ardèche.

**PRESCRIPTION / SCOT Beaune - Nuits st Georges**  
PLU autorisent le développement de tels dispositifs sur les bâtiments – bonne intégration paysagère – accord avec conditions ABF.  
Supports prioritaires : toitures de bâtiments d'activité, friches urbaines.

**PRESCRIPTION / SCOT Sud Loire**  
Installation de photovoltaïque n'est autorisée que sur : friches industrielles, commerciales, agricoles polluées.  
Implantation sur des surfaces stériles ou non valorisées sans enjeu agricole, écologique ou paysager.

Alexandre DEVIC

Participants

Tapez un nom

Dans cette réunion (8) Désactiver tous les mi...

- BP Bénédicte POPIN
- MR Marine Roux - Val'Eyrieux (In... Invité)
- AD Alexandre DEVIC Organisateur
- FD Frédéric Grillat DDT07 (Invité)
- JO Julien Caronnet SDE 07 (Invité)
- LP Laëtitia PELLERÉY - CAPCA (In... Invité)
- M morgane (Invité)
- PP Pascaline Roux PNRMA (Invité)